

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL.

TELEPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: in 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

La question des écoles au Sénat

L'amendement Costigan en faveur des droits de la minorité est rejeté par un vote considérable.

Le sénateur Landry quitte le fauteuil présidentiel pour plaider la cause de la minorité.

A LA CHAMBRE

Ottawa, 26.—A minuit, ce soir, le Sénat, à un vote de treize à trente, repoussait un amendement du sénateur Costigan, et adoptait en seconde lecture le bill du Manitoba, qui fit tant de bruit aux Communes. Le Sénat en fera la troisième lecture aujourd'hui même, sans grande discussion.

M. Costigan, ancien ministre conservateur, représentant des catholiques du Nouveau-Brunswick, au Sénat, et qui est maintenant libéral, a saisi le Sénat de l'amendement suivant lors de la seconde lecture du bill:

"Que cette lecture ait lieu avec l'entente qu'en temps opportun, on ajoute à ce bill une clause affirmant le principe que les droits en matière d'enseignement, que peut avoir la population du territoire annexé par ce bill au Manitoba, droits existants en vertu de lois impériales, fédérales, constitutionnelles ou provinciales, ou provenant de traités ou d'ententes quelconques, seront sauvegardés."

M. Choquette second amendement, auquel MM. Belcourt, David, Cloran, Landry se déclarent favorables, tandis que MM. Macdonald, (Colombie Anglaise) et Dandurand s'y opposent en des discours plutôt brefs.

M. Landry a fait un discours d'une heure et quart, où il a traité à fond de la question, et s'est prononcé nettement contre la rédaction actuelle de ce bill. Il a établi, à l'aide de citations des débats de la Chambre des Communes, que les législateurs d'autrefois, lors de la constitution de la Confédération, ont nettement affirmé leur volonté de donner des écoles séparées à la minorité des territoires de l'Ouest; et il a rappelé l'entente conclue à ce propos entre les représentants des Métis, et le ministre fédéral, vers 1870, lorsque l'Angleterre eût cédé au Canada les territoires achetés de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

M. le sénateur Costigan commence par regretter que cette question des droits de la minorité revienne si souvent. Mais la faute en est, dit-il, à l'étroussure d'esprit de certains gens, forts de leur nombre, et qui pourraient prendre exemple, dans leur traitement des minorités, sur la manière dont Québec traite les protestants anglais de cette province. Il rappelle que, sans une garantie formelle quant au respect de ces droits, lors de la Confédération, en 1867, elle n'eût jamais existé. Il est heureux de constater que Québec s'est en tout et partout soumis à l'esprit de la constitution, et que même, en certaines circonstances, il a poussé cette soumission au point d'accorder à la minorité anglaise un traitement auquel elle n'avait pas tout d'abord droit, à strictement parler.

Le texte de cette proposition ne plaît guère à certains sénateurs. Ils n'en veulent pas. Un sénateur commence par dire qu'il est hors d'ordre de vouloir faire un tel amendement, parce que cette mesure du Manitoba est un bill qui comporte une dépense d'argent et que, de la sorte, le Sénat ne peut l'amender, car ceci est de la juridiction exclusive des Communes.

M. le sénateur Landry quitte le fauteuil présidentiel pour plaider la cause de la minorité. Il rappelle que, sans une garantie formelle quant au respect de ces droits, lors de la Confédération, en 1867, elle n'eût jamais existé. Il est heureux de constater que Québec s'est en tout et partout soumis à l'esprit de la constitution, et que même, en certaines circonstances, il a poussé cette soumission au point d'accorder à la minorité anglaise un traitement auquel elle n'avait pas tout d'abord droit, à strictement parler.

qu'il n'y a pas d'écoles dans le Keewatin, mais il y en a à Le Pas; on nous dit qu'il n'y a pas eu de conseil de nommé au commissaire. C'est vrai, mais les gens de Le Pas en ont demandé un à maintes reprises, et, tandis que le ministre Laurier a fait son possible dans l'affaire des écoles de l'Alberta et de la Saskatchewan, le ministre Borden, aujourd'hui, n'a rien fait. On nous dit: "Attendez, avez confiance en la majorité." Il y a longtemps que nous attendons. On a dit cela en 1871 à la minorité du Nouveau-Brunswick, et elle attend encore. On a dit cela en 1891 aux catholiques manitobains, et l'on sait si les conservateurs ont agi, avant 1896. Le temps de la temporisation est passé. On nous a souvent trompés, nous, la minorité, pour que nous ne puissions plus nous fier aux belles promesses et pour que nous ne voulions plus de la temporisation.

M. le sénateur Belcourt se déclare, lui aussi, en faveur de l'amendement, qui lui paraît absolument bien fondé, en droit et respectueux des règlements du Sénat. C'est, à son sens, une question de principe, où les finances n'ont rien à faire, et partant, le Sénat a pleine juridiction d'amender ce bill, quant aux droits scolaires de la minorité. Et c'est aussi l'avis du sénateur Cloran. Il se lance dans des considérations nébuleuses, passe au récit d'entrevues qu'il aurait eues avec MM. Martin et Greenway, dès 1889, au sujet de l'abolition des écoles séparées du Manitoba, et reproche avec violence aux protestants manitobains de prendre l'argent des catholiques pour en faire bénéficier leurs seuls enfants.

M. Choquette dit en deux mots qu'il est du devoir du Sénat d'intervenir au plus tôt, de compléter le bill qu'il étudie actuellement, et qu'il y a à une question d'équité, de conscience et d'honneur. Puis M. le sénateur Landry abandonne temporairement son fauteuil de président, où il appelle M. Belcourt, et entre en scène.

Il commence par donner lecture au Sénat du télégramme suivant, éloquent dans sa concision: "Le Pas, Keewatin, 23 mars 1912. M. le président du Sénat et MM. les sénateurs, à Ottawa. La minorité Keewatin proteste contre annexion au Manitoba sans droits scolaires garantis, demande rejet du bill, pétition signée suit. (Signé) O. CHARLEBOIS, Pour minorité."

Puis M. Landry en vient à la question scolaire elle-même. Il rappelle que lorsque la Confédération s'organisa, il y eut des ententes entre les diverses provinces, et que la base de la Confédération, c'est le respect des droits et des sentiments religieux de toutes les provinces. C'est pour cela qu'il y eut une répartition des pouvoirs provinciaux et fédéraux. L'autre principe fondamental de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, c'est, dit-il, le respect des droits de la minorité, sur tout quant aux lois scolaires. Il établit ensuite que les territoires de l'Ouest sont soumis à la loi fédérale, depuis l'entente entre les autorités anglaises et le Canada, et qu'il faut respecter les lois fédérales qui établissent des droits spéciaux, en fait d'écoles, pour la minorité de cette région. Il maintient que la loi de 1875 s'applique au Keewatin, qu'elle donne droit à la population de ce territoire à des écoles séparées, "pour toujours," disait George Brown. Il cite l'avis de M. Fitzpatrick, ministre de la Justice dans le cabinet Laurier, en 1905, et à ce point de son discours, expose, d'après un document officiel produit en 1891, — une lettre de Monseigneur Taché au gouvernement fédéral, — les conditions auxquelles les Métis de l'Ouest ont consenti à entrer dans la Confédération. Monseigneur Taché rappelle, dans ce document, qu'une conférence eut lieu entre les représentants des Métis et le ministre canadien, après l'achat des Territoires du Nord-Ouest, par la Grande-Bretagne, de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Il rappelle ensuite les paroles récentes de M. Laurier, qui disait, il y a deux semaines: "La minorité n'a jamais demandé au Conseil Privé le rétablissement des écoles séparées", dit que ce que la minorité voulait faire établir alors, c'était son droit à des écoles séparées, et non pas une législation ordonnant le rétablissement de ces écoles." Il déclare aussi que le règlement Laurier-Greenway n'est pas un compromis, mais une spoliation pure et simple, un vol, une monstruosité, et que la question reste ouverte, tant que la minorité manitobaine n'aura pas obtenu pleine et entière justice, et que le Manitoba violera aussi ouvertement la

(Suite à la 2ème page)

Le prix de la Tripolitaine

Moins de six mois de guerre en Tripolitaine ont coûté à l'Italie deux cent millions de francs — soit quarante millions de dollars, environ. Et la guerre est loin d'être terminée. L'Italie a proclamé l'annexion de l'oasis de Tripoli et de la Cyrénaïque, mais elle n'a pas encore réussi à assurer la possession paisible de ces territoires. Il lui faudra du temps et de l'argent pour pacifier ces régions, même après la conclusion de la paix qui se fait toujours attendre.

ienne. Mais on commence à s'effrayer de la durée de l'aventure et des frais qu'elle entraîne. Et pourtant, cette guerre, faite d'un seul côté, contre une puissance incapable d'opposer une résistance sérieuse sur mer, ne donne qu'une bien faible idée des frais énormes nécessités par la guerre moderne. La guerre de Crimée a coûté aux cinq puissances qui y étaient engagées \$1,700,000,000. La même campagne faite sur le pied des armements actuels absorberait des sommes incalculables. La guerre franco-allemande de 1870-71, dont la durée a été relativement courte, a fait une trouée d'un billion de dollars dans les trésors de Paris et de Berlin, sans compter l'indemnité payée par la France ni le tribut exigé des villes françaises par les soldats allemands. Le conflit russo-japonais et celui du Transvaal sont des exemples récents de désastres causés par la guerre dans les finances nationales. A l'heure qu'il est, dix-neuf nations européennes, plus les Etats-Unis et le Japon contribuent annuellement deux milliards de dollars aux frais de la guerre en temps de paix, sous forme d'intérêt sur le coût des conflits passés et d'entretien des armements existants.

BILLET DU SOIR

CRUEL SUPPLICE.

Tel que vous me voyez ou que vous ne me voyez pas, je suis un ty-py dans le genre du Dante: j'arrive de chez le diable. Ne faites point le facétieux en me répondant que je veux sans doute dire que j'ai rendu visite à ma belle-mère. Non, je viens des Enfers directement, du royaume sulfureux de messire Belzébuth. J'y ai reçu, en ma qualité de journaliste, un accueil des plus chaleureux; je ne sais pas si c'était en mon honneur, mais tout de même on avait fait des frais d'illumination.

On me présenta au Maître de céans qui me souhaita la bienvenue en un discours plein de feu. Je vis là ensuite les fameux neuf cercles, bourrant mon cahier tout plein de notes qui me serviront un jour ou l'autre. J'allais prendre congé quand mon cicérone me dit: — Mais vous ne visitez pas le dixième cercle? — Le dixième? J'avais toujours cru qu'il n'y en avait que neuf! — Nous en avons un nouveau depuis quelques jours seulement. — Ah! et c'est?... — Le cercle vicieux. — Vieux? — Oui, quand on y est on n'en peut plus sortir, répondit mon interlocuteur, qui était un Esprit... drôlatique.

Et il me conduisit au dixième cercle. Là, je vis, attaché à une colonne par des liens de parti, un pauvre type qu'un co-danmé badigeonnait de peinture indigo au moyen d'un énorme pinceau, depuis les pieds jusqu'à la tête. C'était, je le crus, plus cocasse que cruel. — Quel est ce peintre?... — Lancéto. — Et le badigeonné?... — Blondin.

Je compris l'arrogance du supplice... et je m'éveillai.

Nap. TELLIER.

Une lettre de Mgr Charlebois

Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, a bien voulu nous adresser la lettre suivante:

Le Pas, District du Keewatin, le 11 mars, 1912. A M. le Directeur du "Devoir", Montréal.

Cher Monsieur, Vous avez droit à toute ma reconnaissance pour la noble et courageuse attitude que vous avez prise, dans votre estimé journal, au sujet de la question des écoles du Keewatin.

Nous n'entrevoions que trop les injustices qui se préparent contre nous, nous en mesurons toute la portée et en pressentons avec angoisse les conséquences funestes... Et pourquoi ces injustices? Est-ce une faute, est-ce un crime d'être la minorité? Pourquoi donc méconnaître ainsi, de parti-pris, les droits du plus faible? Nos droits cessent-ils d'être des droits là où nous ne sommes pas en majorité? Hélas, ceux-là même qui ont mission de nous protéger nous abandonnent...

Bien grande est donc notre gratitude envers ceux qui nous restent fidèles; je veux dire envers ceux qui restent fidèles au droit, à la justice, et qui soutiennent de tout leur pouvoir la cause des pauvres opprimés. A eux aussi nos félicitations; ils sont de ceux qui font la vérité, qui la recherchent, l'exposent, la défendent en amis sincères.

Continuez, cher Monsieur, à combattre vaillamment le bon combat. L'union se fait déjà, elle se fera plus vaste et plus solide à mesure que vous éclairerez davantage l'opinion publique.

Nombre d'associations, de paroisses, s'unissent pour réclamer des droits méconnus de leurs frères. C'est un beau mouvement que nous voudrions voir se généraliser rapidement.

Veillez remercier pour nous les généreux amis de la justice, qui ont bien voulu nous donner cette grande consolation au moment de l'épreuve. Leur beau geste nous a été d'un grand réconfort dans la cruelle déception que d'autres nous ont causée.

Nous ne perdons pas courage; nous croyons et disons avec vous tous que "Le droit ne meurt pas." Je bénis vos généreux efforts. Puissent-ils aboutir à l'union des esprits et des cœurs, qui sera le gage du triomphe final de notre cause sacrée.

OVIDE CHARLEBOIS, O.M.I. Vicaire Apostolique du Keewatin

La dette totale de l'Italie est actuellement de \$2,500,000,000. Il semble évident qu'après avoir soldé le coût de son expédition africaine, l'Italie devra se reposer quelque temps avant de courir d'autres aventures. Uldéric TREMBLAY.

CE FAMEUX CONTRAT

Texte de l'arrangement intervenu entre le gouvernement et la Compagnie du "Canada"

Voici le texte du contrat intervenu entre la Compagnie du Canada et le gouvernement provincial, à propos du Journal d'Agriculture, que commentait hier M. Dumont. L'abandon des matières nous contraint de remettre à demain la correspondance échangée entre la Gazette et le gouvernement, qui complète ce document: D. No 6061-11.

Entre le gouvernement de la province de Québec, représenté par l'honorable Joseph Édouard Côté, Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, demeurant en la paroisse de Sainte-Louise, comté de l'Islet, spécialement autorisé aux fins des présentes par un arrêté ministériel No 1124, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, le seizième jour du mois de décembre mil neuf cent onze;

Et Monsieur Benjamin Michaud, secrétaire du Département de l'Agriculture de la province de Québec, demeurant en la cité de Québec.

Et la "Compagnie de Publication du "Canada", corps politique et incorporé, ayant son principal siège d'affaires en la cité de Montréal et représenté aux fins du présent contrat par M. J. B. Lapointe, géant-général, agissant en vertu d'une résolution adoptée par le bureau de direction de cette compagnie le vingt-et-un décembre mil neuf cent onze, dont copie est annexée aux présentes.

Il est convenu ce qui suit: Attendu qu'il est important, dans l'intérêt de la classe agricole, de continuer la publication du Journal d'Agriculture;

Attendu que le gouvernement entend contrôler complètement la dépense occasionnée par la publication de ce journal et se rendre compte, par l'expérience, du coût de l'impression ainsi que des profits qui peuvent être réalisés par l'imprimeur, soit avec les annonces, soit avec le travail d'impression lui-même;

Attendu que le meilleur moyen d'arriver à ce but est de fixer: 1e une base pour le prix annuel de chaque numéro; 2e de faire participer le gouvernement dans les revenus des annonces;

Attendu que le gouvernement croit pouvoir équitablement fixer le prix annuel de tel numéro à trente cents, quelle que soit la base qui sera fixée ci-après.

Article 1.—Le coût annuel du Journal d'Agriculture et d'Horticulture illustré de la province de Québec, pour chaque personne dont le nom aura été transmis par le ministre de l'Agriculture, ainsi qu'il est dit ci-après, ne sera jamais plus élevé que de trente cents (30 cents).

Article 2.—La dite "Compagnie de Publication du "Canada" s'engage à publier le Journal d'Agriculture et d'Horticulture et The Journal of Agriculture and Horticulture, sous le même format qu'ont actuellement ces deux publications, dont un exemplaire est annexé à l'arrêté ministériel précité, soit de 10 1/2" x 14", chaque numéro de chaque édition devant contenir en tout trente-deux pages, dont vingt pages de texte et de vignettes, ainsi que mentionné au paragraphe 2 du présent article, et douze pages d'annonces.

Ces journaux d'agriculture seront publiés tous les mois à quatre colonnes, avec du caractère "Brevier", interligné de deux points, avec vingt pages d'articles de rédaction et de reproduction, à savoir sur pages de 12 pouces de hauteur de composition, outre le titre, par quatre colonnes de 13 ems pica de largeur, de manière à donner pour chacun des dits deux journaux 105,000 ems par mois, et en y comprenant autant de gravures, vignettes et photographes qu'il en sera requis, lesquelles cependant devront faire partie des vingt pages de texte stipulées dans le premier paragraphe du présent article, les frais de gravure et de photographie étant, dans tous les cas, supportés par la dite "Compagnie de Publication du "Canada", mais les plans et dessins devront être fournis par le Département de l'Agriculture, aux frais de ce dernier.

Le tiers de la première page du journal sera réservé pour le titre, sous forme de gravures du même genre que celles du journal actuel, dont le dessin sera soumis au ministre de l'Agriculture de la province de Québec; tout le reste de l'espace de cette page sera laissé à la dite compagnie pour annonces. (Les 105,000 ems ci-dessus mentionnés représentent la capacité normale de vingt pages du format adopté; les 135,072 ems mentionnés au contrat de 1907 ne peuvent être contenus dans les vingt pages, et c'est par erreur de copiste que le chiffre de 135,072 a été fixé dans le dit contrat de 1907).

Article 3.—Ce journal paraîtra le premier de chaque mois pour l'édition anglaise et le quinze de chaque mois pour l'édition française, et la distribution devra s'en faire dans les trois jours de sa publication pour l'édition anglaise et dans les dix jours pour l'édition française, la "Compagnie de Publication du "Canada" devant, dans tous les cas, faire la plus grande diligence pour que cette distribution se fasse sans interruption dans les dits délais, au fur et à mesure de l'impression.

Article 4.—L'ensemble de ces caractères et de l'impression sera de belle apparence et d'une lecture facile.

Article 5.—Les grands titres de section du journal seront composés avec des caractères élégants ou de fantaisie.

Article 6.—Les titres et les sous-titres des articles et des gravures, et les sous-titres des différentes parties des articles seront composés d'au moins trois lettres de lettres grasses très apparentes, afin qu'ils se détachent bien sur le fond du journal, et d'un ou deux autres genres de caractères élégants.

Article 7.—Le journal sera imprimé sur du papier format 28 x 42, poids 60 livres à la rame, super-calendré.

Ce papier devra être, comme celui du journal actuel, de texture assez fine et l'encre d'assez bonne qualité pour que les gravures et les photographes accompagnant le texte aient une bonne apparence. Le papier devra être blanc et uniforme de couleur et de qualité. L'impression devra être faite avec soin, avec presse à cylindre et non avec presses rapides.

Article 8.—Les vignettes, gravures et photographes seront très bien faites et imprimées avec le plus grand soin.

Article 9.—Tous les articles envoyés par le Département de l'Agriculture pour publication dans le journal devront être composés avec grand soin par l'imprimeur. La copie de l'édition anglaise devra être fournie régulièrement dans une moyenne de trois à quatre pages par jour, à partir du 10 de chaque mois et les épreuves retourneront tous les jours dans la même proportion, de façon que toutes les épreuves soient entre les mains du rédacteur le 24 et retournées le 25 le plus tard. La copie de l'édition française devra être fournie de la même manière, à partir du 15 et retournée le plus tard le 4, de façon que le journal puisse commencer à être imprimé le 5.

Article 10.—Avant l'envoi des épreuves, l'imprimeur en fera faire à ses frais toutes les corrections par un correcteur d'épreuves habile et compétent, de manière que le Département de l'Agriculture n'ait pas à s'occuper de la correction des épreuves typographiques.

Article 11.—Chaque mois, l'imprimeur du Journal, ou son représentant ou l'employé préposé à l'expédition du journal, enverra au Département de l'Agriculture une déclaration constatant que le journal a été adressé correctement aux personnes inscrites sur la liste qui lui en sera accompagnée la dite déclaration, et la subvention mensuelle dont il est question plus loin ne sera payable qu'après réception au Département de cette déclaration. Cette liste sera la même que le Département corrigé chaque mois pour l'expédition du mois suivant.

Article 12.—Le ministre de l'Agriculture fournira à la dite "Compagnie de Publication du "Canada" une liste de tous les membres des sociétés d'agriculture et d'horticulture, des membres des cercles agricoles, ainsi que de toutes autres personnes qu'il jugera à propos et auxquels les dits journaux seront adressés et expédiés aux frais des éditeurs; il aura le droit, en tout temps, de modifier cette liste, soit en retranchant ou en ajoutant des noms.

Article 13.—Le gouvernement s'engage, sans préjudice du second paragraphe du présent article, qui fixe le prix maximum payé par le gouvernement à trente cents à payer à la dite "Compagnie de Publication du "Canada", la somme annuelle de quarante-trois (0.43) pour chaque personne dont le nom aura été transmis à la dite compagnie par

(Suite à la 2e page)

La question des écoles au Sénat

(Suite de la 1ère page)

constitution qu'il le fait présentement. "Ce que nous voulons, dit-il, ce n'est pas créer des droits à la minorité, c'est maintenir les droits qui peuvent exister présentement." Il cite les objections faites à des amendements de ce genre, par les ministres, plus spécialement MM. Monk, Pelletier et Doherty, et c'est alors que M. Domville le rappelle à l'ordre, sur quoi M. Belcourt déclare que si M. Domville l'eût fait précédemment, il eût eu raison, tandis que, à l'heure actuelle, il est trop tard. M. Landry parle de la question. M. Landry, aux gens qui disent: "Mais la minorité n'a pas de droits!" dans le Keewatin, répond en citant les lois et en rappelant la garantie donnée par les différents traités à la minorité canadienne. Il dit que s'il n'y a pas eu de conseil au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, la faute en est au ministère, qui le lui a refusé, et qui, par conséquent, ne saurait se prévaloir aujourd'hui de cette inobservance des conditions imposées par la loi; et, à ceux qui disent: "Mais nous ne pouvons changer la constitution, il rappelle l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1871, qui déclare que, dans le cas de changement de limites d'une province, le parlement fédéral peut modifier la constitution de cette province. Il conclut cet exposé clair et précis de toute la question en disant qu'il appartient au Sénat de ne pas faillir à sa mission, et de maintenir les droits de la minorité dans toute leur intégrité.

M. le sénateur Dandurand proteste contre maintes assertions de M. Landry, —interrompu aussi à maintes reprises par M. David, qui s'objeote à ce que M. Landry traite M. Laurier sans trop de cérémonie — et fait l'éloge de la conciliation. Il ne croit pas l'amendement Costigan utile, et le dit même inconstitutionnel.

M. Costigan ajoute en deux mots qu'il ne faut pas abuser de la conciliation, et que le temps est venu de faire respecter en leur entier les droits de la minorité catholique. Puis c'est le vote, vers minuit, quand à peine la moitié des sénateurs sont au poste.

Votent pour l'amendement Costigan et la sauvegarde des droits de la minorité: MM. Landry, David, Thibodeau, Godbout, McHugh, Costigan, Coffey, Tessier, Montplaisir, Belcourt, Choquette, Cloran et Lavergne, soit treize.

Votent contre l'amendement: MM. Larivière, Forget, Dandurand, et plusieurs Anglais, en tout trente sénateurs, ce qui donne comme résultat le rejet de l'amendement à une majorité de dix-sept voix. La seconde lecture, pure et simple, à lieu, à la même majorité, sur un vote inverse au précédent. Ceux qui ont voté pour l'amendement votent contre la seconde lecture. Puis M. Loughde, leader ministériel, propose que le bill ne subisse pas ensuite l'épreuve du comité, puisqu'il n'a traité qu'à des conditions péuniaires auxquelles le Sénat ne peut rien changer. Les sénateurs y consentent, mais comme M. Choquette et quelques autres ont des amendements à faire, lors de la troisième lecture de cette mesure, le Sénat la remet à une autre séance, — probablement à celle de cet après-midi.

Aux Communes, des mesures d'intérêt secondaire ont pris tout le temps de la Chambre; on a augmenté le traitement de certains juges, créé une commission du hâvre pour Saint-Nicolas, Manitoba, — ce qui a fait rire les gens de l'Est, peu au courant de la navigation qui se fait sur la Rivière Rouge, — et adopté différentes autres mesures analogues. Des fleurs de la Colombie Anglaise — et qui poussent en plein air, de ce temps-ci — décoraient la table du secrétaire des Communes; et ceci a fait penser à tout le monde que voici Pâques et la fin de la session.

Mais il n'est pas certain que la prorogation ait maintenant lieu cette semaine. Les gens de l'Ouest maugrérent contre un contre-temps possible, qui les condamnerait à passer Pâques en chemin de fer, si la session ne se clôt que le jeudi, quatre avril. Tous les députés veulent bien mettre les bouchées doubles afin de finir plus tôt l'ennuyeux repas parlementaire; mais encore faut-il qu'ils aient le temps de les mettre doubles, les bouchées; si s'y efforcent; mais comme, aujourd'hui même, le ministre des Finances mettra sur la table des Communes les prévisions budgétaires supplémentaires pour le prochain exercice fiscal, il n'est pas très sûr que nos représentants puissent exécuter le prodige de tout débayer d'ici à samedi matin.

Georges PELLETIER.

CE FAMEUX CONTRAT

(Suite de la 1ère page)

le ministre de l'Agriculture et à qui l'un des deux journaux sera adressé pendant un an. Cependant cette somme de quarante-trois cents n'est fixée que comme base, et il est entendu que ce paragraphe 13 n'a d'effet que concurrentement avec les paragraphes 16 et 18 du présent contrat, de manière que le coût annuel du journal, pour chaque personne dont le nom aura été transmis comme susdit, ne soit pas plus élevé que trente cents (0.30).

Article 14.—Le nombre d'exemplaires ordonné pour cette distribution ne devra pas être moindre que quarante mille pour les deux éditions, française et anglaise, et le tirage de la version anglaise ne devra pas, dans tous les cas, descendre au-dessous du nombre de quatre mille exemplaires.

Article 15.—La rédaction des dits journaux sera faite sous la direction du ministre de l'Agriculture, et les dépenses en seront payées par son département.

Article 16.—Les annonces qui peuvent paraître dans les dits journaux seront sujettes à l'approbation du ministre de l'Agriculture. Le revenu brut de ces annonces sera partagé également entre le gouvernement et la "Compagnie de Publication du "Canada". Le départ de ce revenu sera fait à la fin de chaque mois et la moitié due au gouvernement telle qu'établie dans un bordereau accompagné d'une déclaration sous serment fourni par la "Compagnie de Publication du "Canada", sera déduite sur chaque paiement mensuel fait à la dite compagnie, en conformité de l'article 13 qui fixe la base du prix à quarante-trois cents, de manière que le gouvernement ne soit jamais appelé à payer annuellement plus de trente cents par numéro, en conformité des paragraphes 13 et 18. Si la moitié due au gouvernement pour un mois, sur le revenu brut des annonces, dépasse la somme due à la "Compagnie de Publication du "Canada" pour l'impression du journal tout le même mois, la dite somme due par le gouvernement étant toujours calculée de manière que le coût annuel du journal ne soit pas de plus de trente cents par numéro, le surplus en faveur du gouvernement lui sera versé immédiatement, et il sera tenu compte de ce surplus dans le règlement final qui devra être fait à l'expiration de l'année pour établir le coût annuel du journal, si toutefois le revenu des annonces est suffisant pour réduire ce coût annuel en bas de trente cents.

Les frais relatifs à l'obtention des annonces et au recouvrement des sommes dues pour celles seront supportés par la "Compagnie de Publication du "Canada" et les frais relatifs à l'impression de toutes pages d'annonces en sus des douze pages mentionnées à l'article 2 seront supportés à part égale par les deux parties, pourvu toutefois que le journal ne coûte jamais au gouvernement plus de trente cents le numéro.

Article 17.—Le produit de l'abonnement de toute autre personne que celles recommandées par le ministre de l'Agriculture retournera directement à la dite "Compagnie de Publication du "Canada", qui aura le droit en ce cas, pour ces personnes, de fixer le taux de l'abonnement à une piastre au moins, si elle le juge à propos.

Article 18.—Les sommes que le gouvernement s'oblige de payer annuellement à la dite "Compagnie de Publication du "Canada", en vertu du présent contrat, seront payables par versements mensuels, le premier de chaque mois, mais le gouvernement ne sera jamais appelé à payer mensuellement plus que la somme totale qui pourra être due à la dite compagnie en calculant le coût du journal à trente cents le numéro, suivant les dispositions des paragraphes 13 et 16 du présent contrat.

Article 19.—La dite "Compagnie de Publication du "Canada" devra expédier gratuitement les dits journaux aux journaux qui échangeront actuellement ou qui échangeront à l'avenir, soit avec le journal français, soit avec le journal anglais.

Article 20.—S'il y a des frais de port à payer sur ces journaux, lorsqu'ils seront adressés aux personnes recommandées par le ministre de l'Agriculture, ce dernier sera obligé de les rembourser aux imprimeurs.

Article 21.—Le présent contrat annule tous contrats ou arrangements antérieurs entre le gouvernement et la dite "Compagnie de Publication du "Canada". Il est fait pour un an à compter du premier janvier, mil neuf cent douze.

Fait et signé en double à Québec, le vingt-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent onze.

(Signé) JOS-ED. CARON,
B. MICHAUD,
J.-B. LAPOINTE.

Vraie Copie:
(Signé) B. MICHAUD.

LETTRE DE QUÉBEC

M. TELLIER REPRENDR SON SIÈGE. — UNE VACANCE TROP PROLONGÉE. — LES PONTS LACHAPPELLE ET VIAU: LA VILLE DE MONTREAL DEVRA PAYER. — LES SUBVENTIONS EN TERRES: DISCOURS DE MM. TASCHEREAU ET TELLIER.

Québec, 25.—Bien qu'encore faible, le chef de l'opposition, M. Tellier, n'a pas voulu laisser finir la session sans venir reprendre son poste de combat. Quelques minutes après 4 heures, il était à son siège salué par les applaudissements des deux côtés de la Chambre.

Sans manquer complètement d'intérêt, la séance de cet après-midi n'a pas été mouvementée. Deux ou trois députés de chaque côté ont pris part au débat; les autres ont passé le temps à lire les journaux, à "tirer une touche" dans les chambres avoisinantes ou dans les corridors.

Le chef de l'opposition a signalé son retour à la Chambre par une motion de blâme au sujet de la vacance du siège de Lanauidière au Conseil législatif. La division Lanauidière comprend les comtés de Joliette et Berthier et M. Tellier a invité M. Lafontaine, de Berthier, à appuyer son projet auprès du gouvernement. M. Lafontaine était à son siège à ce moment-là. Il avait à choisir entre blâmer ou approuver le chef de l'opposition ou quitter la Chambre pour éviter le vote. Il a choisi le plus facile; il s'est sauvé. Bon enfant, M. Geoffroy, de Verchères, l'a accompagné jusque dans le corridor pour offrir la sortie. Voici la motion proposée par le chef de l'opposition:

"Que tous les mots après "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Attendu qu'il est décrété par la constitution, article 72 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, que le Conseil législatif de Québec doit se composer de vingt-quatre membres, nommés par le Lieutenant-gouverneur au nom du Roi:

"Attendu que l'article 74 de la constitution décrète ce qui suit: "Survenant une vacance dans le Conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le Lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir:

"Attendu que le siège de conseiller législatif pour la division de Lanauidière est vacant depuis plus de deux ans, savoir depuis le mois de février 1910.

"Attendu que cette vacance a été créée, en février, 1910, par la démission de l'honorable M. Jules Allard, lequel a alors abandonné le dit siège pour se faire élire député du comté de Drummond à l'Assemblée législative de Québec.

"Attendu que l'honorable M. Jules Allard faisait partie du cabinet, lorsqu'il a ainsi démissionné, qu'il fait encore actuellement partie du cabinet, et qu'il occupe un siège à l'Assemblée législative comme député du comté de Drummond;

"Attendu que M. Tellier, député de Joliette, a posé les questions suivantes au gouvernement, à la séance du 14 février 1912: "Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jusqu'ici rempli cette vacance? Quand cette vacance sera-t-elle remplie?" et que le gouvernement a alors répondu par la bouche du Premier Ministre, Sir Lester Gouin: "Le gouvernement n'a pas pris de décision à ce sujet, mais il en prendra une prochainement."

"Attendu que le gouvernement a méconnu la constitution et qu'il s'est permis de façon arbitraire et illégale en nommant pas de successeur à l'honorable M. Jules Allard, et en laissant vacant durant plus de deux ans, le siège qu'il avait abandonné au Conseil législatif.

"Attendu que la conduite du gouvernement à ce sujet prête à scandale et tend à déprécier et à ravaler nos institutions parlementaires:

"Attendu d'ailleurs que le gouvernement a commis une injustice réelle envers la division de Lanauidière en la privant de toute représentation au Conseil législatif durant un si long temps.

"Cette chambre est d'avis que le gouvernement mérite d'être blâmé et qu'il n'est pas encore temps de remplir la vacance créée par la démission de l'honorable M. Jules Allard, et elle l'invite à nommer sans plus de délai un conseiller législatif pour la division de Lanauidière.

M. Gouin s'est contenté de répondre que le chef de l'opposition n'avait pas dans les questions que l'on dit prochaines, la même confiance que ses partisans car il attendait bien pour avoir l'avis de faire la nomination. Il n'y a pas de vide au Conseil, qu'il va tout aussi bien avec 23 qu'avec 24 conseillers. D'ailleurs, le gouvernement interrogé a répondu qu'il ferait la nomination prochainement. A quoi M. Lavergne répliqua: Le fauteuil de Lanauidière est rempli par le ministre des Terres, et y a deux ans que M. Allard l'a quitté et le départ du ministre n'a pas fait de vide. Je l'ai toujours pensé mais je n'ai jamais voulu le dire. Le premier ministre vient de le dire lui. On peut prendre cela comme un indice d'hésitation; c'est toujours à la veille des élections que les ministres disent des choses qui ont du bon sens. Je crois que l'on ferait mieux d'abolir le Conseil, mais puisqu'il existe le bon sens veut que toutes les parties de la province y soient représentées. Et c'est pour quoi je voterai pour la motion de M. Tellier.

La motion est rejetée par 35 à 9. Peu de temps après M. Lafontaine a répliqué à son siège, mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.

Nous avons déjà dit ici que cet achat comporte aussi l'abolition du péage sur un chemin d'une longueur de 17 milles. La commission des chemins reçoit pour le tout \$140,000 mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.

Nous avons déjà dit ici que cet achat comporte aussi l'abolition du péage sur un chemin d'une longueur de 17 milles. La commission des chemins reçoit pour le tout \$140,000 mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.

Nous avons déjà dit ici que cet achat comporte aussi l'abolition du péage sur un chemin d'une longueur de 17 milles. La commission des chemins reçoit pour le tout \$140,000 mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.

Nous avons déjà dit ici que cet achat comporte aussi l'abolition du péage sur un chemin d'une longueur de 17 milles. La commission des chemins reçoit pour le tout \$140,000 mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.

Nous avons déjà dit ici que cet achat comporte aussi l'abolition du péage sur un chemin d'une longueur de 17 milles. La commission des chemins reçoit pour le tout \$140,000 mais il faut laisser à M. Lavergne à son passage M. Walsh, député de St-Anne, qui l'autre jour venait de M. Devlin comme représentant des Irlandais dans le cabinet. M. Walsh a d'abord commencé par dire qu'il ne savait pas M. Devlin mais qu'il avait vu le député de St-Anne, le député de la division St-Anne a fini par avouer que celui qu'il considérait comme le représentant des Irlandais dans le cabinet c'était M. Kane.

Le bill notifiant la vente des ponts Lachapelle et Viau a été adopté.



Styles de Printemps
Semi-ready
pour Hommes

Le même prix partout!

Qu'est-ce que cela signifie?

Exactement ce que vous comprendrez.

Chaque marchand vend le même dessin de complet ou pardessus Semi-ready au même prix que vous paieriez pour le même dessin de vêtement partout ailleurs au Canada.

Les manufacturiers en garantissent la valeur.

Ils placent en chiffres lisibles sur le vêtement le prix qu'il vaut, et il est vendu à ce prix—ni plus, ni moins.

Depuis Halifax jusqu'à Victoria, d'un océan à l'autre—ce prix type domine.

Il n'y a pas d'à peu près au sujet des complets Semi-ready—vous pouvez compter là-dessus!



La marque est dans la poche.

EUGENE BOURASSA & CIE

631 rue Sainte-Catherine-Est

Rodrigue Sangster Jr,

Riley Horn,

256-258 rue Saint-Jacques.

505 Sainte-Catherine Ouest, près Peel.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

AGENTS

On demande des agents sérieux à la ville et à la campagne pour représenter une compagnie d'assurance sur la vie. À des hommes de première classe, des contrats avantageux seront donnés. S'adresser par lettre à Casier 60, "Le Devoir".

EMPLOI DEMANDE

Jeune homme sérieux désirant occuper ses loisirs par différents travaux à la maison: clavignerie, etc. S'adresser par lettre à Casier 36, le "Devoir".

À LOUER

À LOUER

Magnifique magasin et logement privé avec 3200 pieds de plancher attaché en arrière, pouvant servir à une légère manufacture; aussi à vendre, 104,000 pieds de terrain à la Côte des Neiges. S'adresser à Eugène Guay, 100 Agade.

À LOUER

Rue Montana, 255, près Duluth. Bon logement, 6 pièces. Fournaise à eau chaude. Un bas.

À VENDRE

À VENDRE

Deux fabriques de beurre et de fromages, pourvus des améliorations modernes, avec séchoir pour le caséin, dans des centres considérables. Prix, conditions et informations, s'adresser à L. J. Bérubé, notaire, Sainte-Anne de la Pocatière, P.Q.

À VENDRE OU À ÉCHANGER

A moitié prix. Un coin pour \$800 mesurant 61 pieds, Boulevard Sherbrooke, Est, large de pieds, formant coin Nord-Est de la rue Lebrun, à Tétreauville. Aussi deux beaux coins rue Dorothée, 300 x 40, et 50 x 80, dans le quartier Emerald, \$400 et \$450. Le tout à conditions faciles. Faites une offre. On accepterait du comptant pour propriétés. Écrire à Casier 42, "Le Devoir".

COLLECTION DU DEVOIR

À VENDRE

La collection complète du "Devoir", depuis le 1er numéro jusqu'au 31 décembre 1911, bien reliée en 4 volumes. S'adresser à 681 Papineau, après 5.30 p.m., tous les jours.

ser au public plutôt que de ne donner nos franchises qu'à bon escient que nous avons des régions importantes et fertiles comme la Mantaivoisie et le Témiscamingue dont le développement languit faute de communications suffisantes.

Quant au chemin de fer de la Baie James c'est une extravagance en ce que la province est concernée si c'est une route d'intérêt interprovincial, alors c'est au gouvernement fédéral à s'en charger. En tout cas il faut au moins conserver le droit de racheter ces terres à un prix déterminé dans les résolutions parce qu'il peut être d'intérêt considérable pour la province de les reprendre plus tard. Le discours de M. Tellier a obligé le Premier Ministre à demander l'ajournement du débat.

Le seul bill privé qui restait à l'ordre du jour de l'assemblée législative, celui qui incorpore la municipalité de St-Pierre de Veronne à Pike River a été adopté ce soir.

Jean DUMONT.

Conseil législatif

Il y a eu deux séances, hier après-midi, au Conseil législatif. Certains bills qui ont franchi une étape de la procédure à la première séance, en ont franchi une autre à la seconde. Nous résumerons les deux séances en une seule.

On a adopté en troisième lecture, sans amendement le bill amendement la loi concernant le macadamisage des chemins ruraux et le bill concernant la commission des incendies de Montréal. On a aussi adopté en troisième lecture, par voix de légers amendements, le bill concernant l'École Technique de Québec, le bill de la ville de Dorval, et le bill de la ville de Laval des Rapides.

En seconde lecture, on a adopté les bills suivants: Cité de Québec, ville d'Ivry sur la Lac, chemin de fer Ottawa, Abitibi et Baie d'Hudson, chemin de fer de colonisation Montréal et Nord, paroisse de St-Louis de Courville, l'Épargne Fondère et succession Montréal, ainsi que quatre bills publics pour amender le Code Municipal. Le bill concernant l'École Technique de Montréal, ainsi que celui amendement la loi des licences de Québec ont subi leur première lecture.

Leurs Altesses chez Vanderbilt

LE DUC ET LA DUCHESSE DE CONNARDI SERONT LES HOTES DU MILLIARDAIRE AMERICAIN AU MOIS D'AVRIL.

Newport, R. I., 26. — Le duc de Connard, gouverneur général du Canada, passera le mois d'avril avec sa famille dans notre ville, chez M. et Mme Cornelius Vanderbilt, jeune. Cette nouvelle, reçue hier, ajoutera encore à la faveur dont jouit notre cité.

L'ambassade allemande et la Légation Suisse, ainsi que plusieurs autres sections du corps diplomatique y passeront aussi l'été.

Les vols de téléphones automatiques

Les détectives McLaughlin et Weston ont arrêté hier Joseph Delamour, Charles Bourdeau et Joseph Bellemare pour participation aux récentes vols de téléphones automatiques. Les détectives déclarent avoir une preuve très forte contre les prévenus. Ils croient de plus qu'ils arrêteront bientôt les autres membres de la bande des faux inspecteurs.

Fusion de trois sociétés

CELLE DU FRASER INSTITUTE, DE MECHANICS' INSTITUTE ET DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

On veut réunir l'Institut Fraser, le "Mechanics' Institute" et la Société d'Histoire Naturelle" en une seule, qu'on logera dans un immeuble construit à la place de celui qu'occupe actuellement l'Institut Fraser. Les trois bibliothèques réunies formeraient une collection de plus de 100,000 volumes.

Deux verdicts

Le jury du coroner a rendu des verdicts de mort accidentelle dans les cas de Barnabé Trudel, tué par une locomotive à la gare du Mile End, et de William Wendt mort des blessures reçues lors de la chute d'un convoi de terre il y a cinq semaines.

LOTS A VENDRE

Deux lots rue Melrose, nord rue Sherbrooke, 25 x 95 chaque, portant Nos 174, 86, 87, Prix, 41 le pied. S'adresser à E. Lanthier, 156 de Corcoran, Tél. Westmont, 1319.

TERRA A VENDRE

240 acres de terre à South Durham, avec sucrerie, verger, etc. Vendra à bonnes conditions. Pour informations, s'adresser à Albert Préfontaine, Saint-Basile, Chambly, Qué.

TERRAIN A VENDRE

Un terrain situé sur la première avenue à Rosemont. Titres clairs. Un bargain. S'adresser à 1209 Cadieux.

TERRAINS A VENDRE

A vendre, sans Notre-Dame de Grâces rue Sherbrooke, 4 lots formant un coin; site enchanteur. Prix: \$125, 421 le pied. S'adresser à J. C. Audet, 421 r. Ste-Catherine ouest, ou téléphoner Up-town 3634. Pas d'agents.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANOS

J. A. ROBILLOARD, 260 rue Panet, Montréal, Québec, accorde les pianos, en règle le ton, et répare le mécanisme. Bell Main 7460. Marché, 1702R.

DIVERS

Théodore Botrel; chansonniers avec musique et monologues (Gravures en couleur). Prix: 15 cents, 4 différents, pour 50 cents. Albert Turcotte, éditeur, Casier 3023 Montréal.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, préfaits, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plumes désinfectées. Charles Turcotte, 435 Visitation. Tél. Bell. Est. 2075.

RESIDENCE D'ÉTÉ

Superbe occasion d'acheter à Sainte-Agathe des Monts, la plus belle résidence d'été sur le lac. Vaste terrain. Maison moderne et en bonne condition. Appelez Main 3971. Gravel et Quimet.

Un meurtre inexplicable à Toronto

Toronto, 26. — Une femme connue sous les noms de Rebecca Cooper ou Berger a été tuée hier soir d'une halle de revolver tirée par un homme qui s'esquiva immédiatement. La femme se tenait alors sur une marche de l'escalier de la maison No 160 rue Chestnut.

Abel Berger qui prétend être le mari de la défunte, et Mme Sadie Cohen, la maîtresse de la maison, ont été accusés le meurtre sont détenus par la police qui n'est pas satisfaite de leurs explications.

Seuls, trois petits garçons ont été témoins du crime. L'un d'eux déclare qu'il a vu sortir de la maison une femme accompagnée d'un homme et que cet homme sortant un revolver de sa poche tira une balle dans la tête de la femme.

Berger a admis que son nom était Cohen et qu'il vivait avec la victime depuis quelques années. La police ne le croit pas l'auteur du crime.

LA VIE SPORTIVE

A Charlestown

LES FAVORIS REMPORTENT LES HONNEURS DE LA JOURNÉE. — L'ÉMISSION D'UN COTE 6 A 1, PREND LA QUATRIÈME COURSE.

Charlestown, C. du S., 25. — Les courses de cet après-midi ont offert beaucoup d'intérêt. Le favori Billy Elder a gagné la première à une cote de 3 pour 10. Voici le résultat des cinq premières courses :

1ère Course, 4 furlongs — 1. Billy Elder, 115, Wilson, 3 à 10, 2. Frank Hudson, 110, Fair, 10 à 1, 3 à 5, 3 à 5.

2ème Course, 5 furlongs — 1. Fred McElroy, George Karne, Goodnight, Willis, Calma, ont aussi couru.

3ème Course, 5 1/2 furlongs — 1. Premier, 113, Körner, 2 à 1, 1 à 2.

4ème Course, 7 furlongs — 1. Union Jack, 100, Turner, 3 à 2, 1 à 2.

5ème Course, 1 1/2 furlongs — 1. Hélen, 93, McCabe, 12 à 1, 4 à 2.

6ème Course, 5 furlongs — 1. Babler, 95, Ambrose, 29 à 1, 5 à 1, 3 à 1.

7ème Course, 7 furlongs — 1. Capize, Camel et Sticker ont aussi couru.

8ème Course, 5 1/2 furlongs — 1. Toison d'Or, 114, Fair, 6 à 1, 7 à 5, 11 à 20.

9ème Course, 11 furlongs — 1. Capote, 114, Jensen, 9 à 5, 1 à 2.

10ème Course, 11 furlongs — 1. Carroll, 114, Chappell, 15 à 1, 5 à 1, 2 à 1.

11ème Course, 11 furlongs — 1. Fort Worth, Descendant, Aviator, Uncle Jimmy Gray ont aussi couru.

12ème Course, 7 furlongs — 1. Hank Deman, 112, Hopkins, 4 à 1, 2 à 5.

13ème Course, 10 furlongs — 1. Bash, 105, Turner, 8 à 1, 2 à 1, 4 à 5.

14ème Course, 11 furlongs — 1. Lord Elam, 111, Körner, 9 à 2, 8 à 5, 7 à 10.

15ème Course, 13 furlongs — 1. Pretend, Golden Treasure, J. H. Houghton, Emperor William ont aussi couru.

Le baseball en province

UN APPEL AUX VILLES OU LE BASE-BALL EST EN VOGUE. — QU'ON ENVOIE DES DÉLÉGUÉS.

C'est dimanche prochain, qu'aura lieu, chez le président St-Père, No 2117 rue Ontario Est, l'assemblée annuelle de la Ligue de baseball Canadienne de l'Est, affiliée à la Ligue de la Cité. Trois-Rivières, Soré et Hull qui en faisaient partie à la fin de la saison dernière, sont certaines d'être représentées, mais il serait désirable de voir le circuit s'agrandir. Certaines villes, comme St-Hyacinthe, Farnham, Valleyfield, Grand-Mère, Shawinigan Falls où le baseball est en vogue et où le patronage permet aux clubs de se maintenir à la hauteur des premiers clubs de la Province, devraient envoyer des délégués à cette assemblée.

En s'affiliant à la Ligue de la Cité, ces clubs seraient assurés des huit meilleures attractions de Montréal, au cours de la saison et aux autres villes, elles pourraient jouer entre elles. L'on pourrait le subdiviser en sections afin de réduire les frais de voyage et l'intérêt, au cours de la saison serait des plus soutenus.

Il est à espérer que l'appel des clubs de la Cité sera entendu et que les délégués seront nombreux à l'assemblée de dimanche prochain.

O'Brien ira à Stockholm

LE VAINQUEUR DU MARATHON WARD REPRÉSENTE LA CANADA AUX JEUX OLYMPIQUES.

Gananoque, Ont., 26. — Robert O'Brien, le grand vainqueur du Marathon Ward ira à Stockholm comme représentant du Canada. Les connaisseurs assurent qu'il sera un "dark horse" dans cette épreuve. O'Brien s'est fait remarquer dans la belle lutte qu'il fit à Corkery dans le Marathon de Burlington.

Le Montréal en Virginie

LUSH EST UN ENNEMI DE LA CIGARETTE. — LES ABSENTS SONT NOMBREUX. — AUJOURD'HUI PREMIÈRE PRATIQUE.

Charlottesville, Va., 26. — Il est défendu de fumer la cigarette. Tel est l'avis que le général Billy Lush, des Royales, a fait passer sur les murs des quartiers d'entraînement, et Billy entend que ce règlement soit respecté à la lettre. Le général est quelque peu embarrassé par l'absence de certains joueurs. Bridges, Parsons, Viebahn, Pressy, Setton et Leclair sont les seuls joueurs qui aient fait leur apparition jusqu'à date, et Lush a télégraphié à M. Liehtenhein d'avertir les autres d'avoir à se rapporter au plus tôt. Roth, paraît-il, menace de se joindre aux autres "holdouts". Les pratiques régulières commenceront cet après-midi, si tous les joueurs sont arrivés.

Le Cercle Lévis

IL FONDE UN CLUB DE BASE-BALL

Le Cercle Lévis, nouvellement fondé dans la paroisse du Sacré-Cœur, a fait dernièrement l'élection de ses officiers. Ont été élus :

Président honoraire, J. Archambault, président, E. Mahoux ; sec.-trésorier, T. Lalor ; directeur, F. X. Charland ; directeur, P. E. Dufresne.

Le concours d'hydroaéro à Monte-Carlo

L'OUVRETTURE EST MARQUÉE PAR UN ACCIDENT QUI CÔUTE LA VIE À TROIS PERSONNES.

Monte-Carlo, 26. — Le concours international pour hydroaéroplanes qui a commencé hier a été marqué par un triste accident.

Un des appareils, retourné par un coup de vent, est tombé dans la mer, et les trois personnes qui l'occupaient se sont noyées.

Huit machines prenaient part au concours.

Hier, malgré un vent violent et une mer agitée, M. Hugh Robinson, sur sa machine Curtis a fait un vol d'essai, ainsi que M. Ruge, qui pilotait un hydroaéroplane Paulhan.

Aujourd'hui l'Américain Robinson et le Français Paulhan se sont élevés à de prodigieuses hauteurs pour faire des plongements non moins prodigieux dans la mer.

La machine pilotée par le Français Curme, fut retournée par une énorme vague, mais le pilote n'a pas été blessé.

La chasse à courre

LES CLUBS D'OTTAWA, TORONTO ET MONTREAL PRÉPARENT UNE GRANDE RÉUNION POUR L'AUTOMNE PROCHAIN.

Ottawa, 26. — L'honorable Adam Beck était de passage à Ottawa aujourd'hui, dans le but d'organiser une grande chasse à courre à laquelle les clubs Toronto, Montréal et Ottawa prendront part l'automne prochain. Cette réunion aura un caractère semi-militaire et le Duc de Connaught sera invité à y prendre part.

A la mémoire du champion rameur

TORONTO VEUT ÉLEVER UN MONUMENT À EDWARD HANLAN.

Toronto, 26. — La ville de Toronto a décidé d'élever un monument à Edward Hanlan, le champion de la rame. Il a été suggéré qu'une cheminée de la Toronto Ferry Company mesurant 70 pieds de hauteur, soit utilisée comme piédestal pour ériger le buste du fameux rameur.

Cercle Paroissial

Tous les membres du club de Raquette du Cercle Paroissial, sont priés d'être présents à une assemblée, qui sera tenue ce soir, aux salles du Cercle.

Que tous se rendent à cette réunion qui sera l'une des dernières de la saison, aussi l'une des plus importantes.

La Ligue de la Cité

C'est demain soir qu'aura lieu, au Mikado, l'assemblée spéciale de baseball de la Cité, afin d'adopter la constitution révisée et l'adhésion des parties pour la prochaine saison. Cette assemblée sera tenue au Mikado, chez Albert Millaire, No 51 rue St-Jacques.

Les amateurs de billard

Paris, 26. — Les concurrents dans le match international de billard pour amateurs ont continué à jouer aujourd'hui.

M. Darantière a battu M. Maura par 400 points contre 254.

La plus haute série du vainqueur fut 41 points et sa moyenne fut de 11.

M. Maura fit une série de 42 et sa moyenne fut de 8.

Dans une autre partie M. Darantière fut proclamé le vainqueur de M. Agazzi par 400 points contre 211.

La plus haute série du gagnant fut 72 avec une moyenne de 13.

Le perdant fit 40 points dans sa série la plus élevée, se maintenant en général à une moyenne de 7.

M. Poesenlog fut le vainqueur de M. Roudil par 400 points contre 213.

La plus haute série du premier fut de 45 tandis que celle de M. Roudil fut de 23. Leur moyenne fut respectivement de 12 et 6.

Longboat à New-York

L'ATHLÈTE INDIEN PRENDRA PART À LA COURSE D'UNE HEURE SAMEDI. PLUSIEURS PAYS SERONT REPRÉSENTÉS.

New-York, 26. — Tom Longboat, le coureur indien, s'est inscrit dans la course d'une heure qui aura lieu samedi prochain à l'arsenal du 12e régiment. Cette épreuve sera un véritable événement international, car les coureurs dont les noms suivent ont accepté de représenter leurs patries respectives :

Tom Longboat, Canada ; Henri St-Yves, France ; A. E. Wood, Angleterre ; Billy Queal, Ted Crooke et Al Rames, États-Unis ; John Swanderg, la Suède.

L'exposition des canots automobiles

UNE GROSSE AFFLUENCE SE PRESSE A L'ARENA HIER SOIR. — ON ADMIRE LES NOMBREUX TYPES DE CANOTS-AUTOMOBILES.

New-York, 26. — Le colonel Roosevelt qui a tenu, depuis quelques jours, plusieurs assemblées pour les élections primaires qui ont lieu aujourd'hui, a eu, hier soir, beaucoup de trouble avec un suffragette.

M. Roosevelt, après avoir attaqué, dans son discours, le nouveau bill des Primaires, déclara que "le droit de gouverner appartient au peuple".

A ce moment, une femme, dans l'assistance, se leva et cria : "Qu'appartient-il donc aux femmes ?"

Beaucoup de tapage eut alors lieu dans l'assemblée, et plusieurs criaient "Mettez-la dehors". Le colonel essaya de calmer la foule et d'apaiser l'indignation de la suffragette, Mlle Malone, mais il ne réussit qu'à s'attirer de nouvelles apostrophes de la part de cette dernière.

La fanfare joua un morceau pour tenter de ramener le calme. La va-carne ne fut qu'augmenter, et, on dut, à la fin, faire expulser la suffragette de la salle, par un constable.

Le colonel Roosevelt put alors se faire entendre, et il fit les déclarations suivantes sur le suffrage féminin : "Je consens volontiers à accorder aux femmes ce qu'elles réclament. Si elles désirent avoir le droit de voter, je n'ai pas d'objection à leur donner. Mais si tel n'est pas leur désir, je n'ai pas jusqu'à prétendre qu'elles-mêmes. Je considère que c'est ainsi la plus franche manière d'agir".

M. Roosevelt n'était pas escorté de la police. Il fut acclamé par une foule considérable et enthousiaste.

ANGLETERRE

SCISSON DANS LE CABINET

Elle pourrait fort bien se produire si la grève des mineurs ne prend fin bientôt.

Londres, 26. — Des opinions pessimistes sont émises, dans les couloirs de la Chambre des Communes, sur la grève des mineurs.

La grève des mineurs a été prolongée de plusieurs jours, et les négociations ont été modifiées leur attitude, et que l'espoir d'une entente soit maintenant abandonné.

Le gouvernement pressera l'adoption de son nouveau projet de loi, si une entente n'est pas bientôt effectuée. Plusieurs journaux ministériels se montrent impatients à ce sujet, mais le parti libéral est fort divisé quant aux meilleurs moyens à employer.

Hier soir, quarante chefs libéraux se sont réunis en caucus. Ils voulaient organiser un mouvement pour forcer la main au gouvernement mais il s'aperçut vite qu'ils ne s'entendaient pas eux-mêmes sur le meilleur moyen de résoudre ce grave problème.

Les journaux unionistes prétendent qu'il existe une grave scission dans le cabinet, à propos de la grève des mineurs.

MEXIQUE

LES TROUPES FÉDÉRALES SUBISSENT UNE DÉFAITE

Mexico, 23. — Une dépêche reçue par le journal El Imparcial annonce que les troupes fédérales ont subi une défaite à Jimenez. Le général Salas, s'est suicidé. Les deux généraux Blonquet et Tellez sont blessés ; plusieurs autres officiers ont été blessés et cinquante faits prisonniers à Chihuahua.

Orozco se dirige sur Torreón avec plusieurs milliers de soldats rebelles.

DES ÉMISSAIRES DU MEXIQUE

Des délégués de l'insurrection sont de passage à Montréal en route pour Washington.

"Si le gouvernement de Washington refuse de nous reconnaître comme des belligérants il n'en résultera qu'un retard, qu'un peu plus de sang répandu ; la rébellion fera son oeuvre, la ville de Mexico et le gouvernement de la République tomberont aux mains des rebelles maintenant tout-puissants dans l'état de Chihuahua".

C'est la déclaration que fit hier soir à l'hôtel Windsor les trois représentants du général rebelle Orozco, vainqueur dans plusieurs batailles et qui a maintenant trente mille hommes sous ses ordres.

Les envoyés mexicains sont : le major R. Campa, MM. Manuel Lujan et Juan Prieto Quemper.

Ils visiteront Saint-Louis, Chicago et San Francisco avant de se rendre à Washington.

Un des employés mexicains déclara que Madero est un rêveur, un spiritualiste et qu'il prend ses ordres d'une table tournante.

Orozco a actuellement sept mille hommes dans la province de Chihuahua contre quatre mille hommes de troupes fédérales.

Madero est combattu pour avoir violé toutes les promesses faites au peuple mexicain et pour ne pas avoir su organiser un gouvernement fort. La paix règne dans la province de Chihuahua où les rebelles dominent. Nulle part le capital canadien n'est en danger.

Dans le cas d'une invasion américaine, le pays tout entier s'unirait comme un seul homme pour défendre le sol natal contre l'envahisseur.

Politique Etrangère

Roosevelt attaqué par des suffragettes

L'une de ces dames interrompt Teddy pour lui demander si le droit de gouverner n'appartient pas aux femmes comme aux hommes. — La musique intervient pour apaiser le tumulte, et la suffragette est expulsée de la salle.

New-York, 26. — Le colonel Roosevelt qui a tenu, depuis quelques jours, plusieurs assemblées pour les élections primaires qui ont lieu aujourd'hui, a eu, hier soir, beaucoup de trouble avec un suffragette.

M. Roosevelt, après avoir attaqué, dans son discours, le nouveau bill des Primaires, déclara que "le droit de gouverner appartient au peuple".

A ce moment, une femme, dans l'assistance, se leva et cria : "Qu'appartient-il donc aux femmes ?"

Beaucoup de tapage eut alors lieu dans l'assemblée, et plusieurs criaient "Mettez-la dehors". Le colonel essaya de calmer la foule et d'apaiser l'indignation de la suffragette, Mlle Malone, mais il ne réussit qu'à s'attirer de nouvelles apostrophes de la part de cette dernière.

La fanfare joua un morceau pour tenter de ramener le calme. La va-carne ne fut qu'augmenter, et, on dut, à la fin, faire expulser la suffragette de la salle, par un constable.

Le colonel Roosevelt put alors se faire entendre, et il fit les déclarations suivantes sur le suffrage féminin : "Je consens volontiers à accorder aux femmes ce qu'elles réclament. Si elles désirent avoir le droit de voter, je n'ai pas d'objection à leur donner. Mais si tel n'est pas leur désir, je n'ai pas jusqu'à prétendre qu'elles-mêmes. Je considère que c'est ainsi la plus franche manière d'agir".

M. Roosevelt n'était pas escorté de la police. Il fut acclamé par une foule considérable et enthousiaste.

DANS LE MONDE OUVRIER

LES MINEURS AMÉRICAINS

Cleveland, Ohio, 26. — A une réunion préliminaire des officiers de l'Union tenue hier il a été décidé que les délégués des mineurs qui prendront part à la conférence d'aujourd'hui s'en tiendront à la demande d'augmentation de 10 pour cent et à la réduction des heures de travail.

John P. White, président des United Mine Workers a dit que toute proposition de compromis devra venir des patrons.

De leur côté, les patrons ne veulent pas accorder autre chose qu'une extension du contrat aux mineurs de la dernière.

Dans ces conditions on ne voit pas comment on pourra éviter la grève lundi prochain.

FÉDÉRATION DU TRAVAIL

La Fédération américaine du travail publie chaque mois une liste officielle des organisateurs qui travaillent dans l'intérêt de toutes les unions ouvrières.

Il y a actuellement 202 organisateurs généraux et 1428 organisateurs de districts. Ces derniers, pour la plupart, travaillent gratuitement.

En Canada, l'on compte à peu près 75 de ces organisateurs de l'Internationale.

CLUB ST JEAN BAPTISTE

M. le commissaire Ainey a fait hier soir une jolie conférence au Club Ouvrier Saint-Jean-Baptiste. Il a traité de la question ouvrière à travers les siècles.

Il a pris la question ouvrière dans les premiers siècles, dans les plus beaux jours de Rome et d'Athènes et l'a conduite jusqu'à nos jours.

Au temps des anciens, dans Rome et dans Athènes, l'ouvrier était esclave, et rétribué à la pire condition. Avec le Moyen-Âge, la condition de l'ouvrier entre dans une phase nouvelle. Le servage existe encore, mais l'on voit apparaître les Communes qui étaient un peu comme notre syndicalisme sous un autre nom.

L'ouvrier étudia ensuite la condition de l'ouvrier dans la pratique à cette époque où elle s'est un peu améliorée. Le jeune homme entraînait déjà comme apprenti ; il ne pouvait pas quitter la boutique de son patron et il devait se spécialiser, et il ne lui était pas permis d'émigrer dans un autre pays que celui qu'il avait choisi.

Il passait ensuite à la condition de valet et pouvait se chercher une position, se choisir un patron. Il était par exemple très difficile de passer à la condition de maître. Il se forma alors des corporations ouvrières qui furent reconnues par Saint Louis dans la législation. Ce fut leur âge d'or qui dura pendant tout le XIIe siècle, et le XIIIe siècle, et une partie du XIVe. Mais devenues très puissantes, ces corporations s'aggravèrent en de véritables sociétés d'oppression pour l'ouvrier.

Les maîtres devinrent arrogants et ne pouvaient devenir maîtres que ceux qui étaient fils de maître ou ceux qui pouvaient verser une forte somme entre les mains des directeurs de la corporation. Ce fut chose dure jusqu'à la Révolution française. Louis XVI avait aboli le servage dans les États mais les seigneurs qui étaient tout puissants en France ne le laissèrent pas moins subsister dans leurs domaines.

L'ouvrier fait ensuite le tableau des conditions ouvrières dans le temps présent en France, en Angleterre et en Amérique où partout on suit de grands et rapides progrès. Repassant le programme du parti ouvrier il montre les nombreuses victoires déjà remportées entre autres, celles remportées ici, dans la province de Québec : la loi établissant la responsabilité des patrons dans les accidents de travail, la fermeture de bonne heure, le macadamisé des routes par l'Etat, l'abolition du vote plural.

Il termine en disant que le parti ouvrier veut implanter une doctrine d'honnêteté et de probité. Son programme est un programme de justice au plus grand nombre et qui pourrait se résumer dans ces mots : "Honnêteté et justice pour tous."

Dans notre numéro de samedi le 16 du courant nous avons donné le texte de cette belle et intéressante conférence que M. Ainey avait déjà donnée ailleurs.

La rencontre de deux monarques à Venise

Le Kaiser et le Souverain d'Italie font échange de courtoisies au cours d'un banquet dans la ville des doges. — La Triple Alliance serait renouvelée pour une période de six années, à partir de 1914.

Vienne, 25. — L'empereur Guillaume et le roi Victor Emmanuel se sont rencontrés aujourd'hui. La population a fait aux deux souverains une enthousiaste réception devant le palais royal. Trois mille enfants d'école se sont rassemblés devant le palais royal et ont fait entendre des chants patriotiques.

Guillaume II, en faisant allusion à la guerre actuelle, a dit que l'Italie donnait un touchant spectacle d'union et de loyauté.

Ce soir, l'empereur a donné un banquet au roi Victor Emmanuel à bord du yacht "Hohezoeller". Et en quittant, Guillaume II et Victor Emmanuel se sont embrassés à plusieurs reprises. Le roi partit pour Rome. Le "Hohezoeller" se mettra en route demain pour les îles Brioni, dans l'Adriatique, où l'empereur d'Allemagne rencontrera l'héritier présomptif d'Autriche-Hongrie avant de se rendre à Corfou.

Le premier ministre Gioiotti et le ministre des affaires étrangères, le marquis Antonio Di San Giuliano, n'ont pas accompagné le roi Victor Emmanuel dans cette ville. On ignore les raisons de cette absence, car ils devaient être présents.

Si l'on en croit certains rapports, il paraîtrait que les souverains italiens et allemands ont décidé de renouveler la triple alliance pour une période de six années, à partir de 1914.

LA CHASSE À COURRE

OTTAWA, TORONTO ET MONTREAL PRÉPARENT UNE GRANDE RÉUNION POUR L'AUTOMNE PROCHAIN.

Ottawa, 26. — L'honorable Adam Beck était de passage à Ottawa aujourd'hui, dans le but d'organiser une grande chasse à courre à laquelle les clubs Toronto, Montréal et Ottawa prendront part l'automne prochain. Cette réunion aura un caractère semi-militaire et le Duc de Connaught sera invité à y prendre part.

Le club de Raquette du Cercle Paroissial, sont priés d'être présents à une assemblée, qui sera tenue ce soir, aux salles du Cercle.

Que tous se rendent à cette réunion qui sera l'une des dernières de la saison, aussi l'une des plus importantes.

LA LIGUE DE LA CITÉ

C'est demain soir qu'aura lieu, au Mikado, l'assemblée spéciale de baseball de la Cité, afin d'adopter la constitution révisée et l'adhésion des parties pour la prochaine saison. Cette assemblée sera tenue au Mikado, chez Albert Millaire, No 51 rue St-Jacques.

LES AMATEURS DE BILLARD

Paris, 26. — Les concurrents dans le match international de billard pour amateurs ont continué à jouer aujourd'hui.

M. Darantière a battu M. Maura par 400 points contre 254.

La plus haute série du vainqueur fut 41 points et sa moyenne fut de 11.

M. Maura fit une série de 42 et sa moyenne fut de 8.

Dans une autre partie M. Darantière fut proclamé le vainqueur de M. Agazzi par 400 points contre 211.

La plus haute série du gagnant fut 72 avec une moyenne de 13.

Le perdant fit 40 points dans sa série la plus élevée, se maintenant en général à une moyenne de 7.

M. Poesenlog fut le vainqueur de M. Roudil par 400 points contre 213.

La plus haute série du premier fut de 45 tandis que celle de M. Roudil fut de 23. Leur moyenne fut respectivement de 12 et 6.

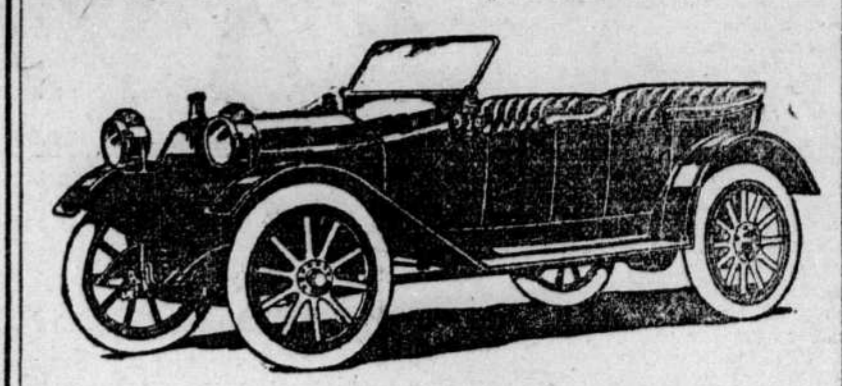
LONGBOAT À NEW-YORK

L'ATHLÈTE INDIEN PRENDRA PART À LA COURSE D'UNE HEURE SAMEDI. PLUSIEURS PAYS SERONT REPRÉSENTÉS.

New-York, 26. — Tom Longboat, le coureur indien, s'est inscrit dans la course d'une heure qui aura lieu samedi prochain à l'arsenal du 12e régiment. Cette épreuve sera un véritable événement international, car les coureurs dont les noms suivent ont accepté de représenter leurs patries respectives :

Tom Longboat, Canada ; Henri St-Yves, France ; A. E. Wood, Angleterre ; Billy Queal, Ted Crooke et Al Rames, États-Unis ; John Swanderg, la Suède.

1912 \$1000.00



La "Hupmobile" Grand Modèle

Voiture de tourisme à cinq passagers

La plus Haute Valeur pour 1912

Le fini et l'aménagement sont les meilleurs.

Prix \$1000. Livrée à Windsor, frais de douane payés. On ne dispose que d'un nombre limité. Cela vous paiera de vous informer.

The Motor Import Co.
OF CANADA LIMITED

EDIFICE DU FORUM RUE St-CATHERINE OUEST ET AVENUE ATWATER

Pierce-Arrow
Franklin
Hudson 33
Hupmobile

Exposition de Canots-Automobiles et d'Articles de Sport

Cette semaine, à l'Aréna. Musique l'après-midi et le soir. Admission 50c. ATTRACTIONS SPÉCIALES.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 78 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2679.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique, "Mars, Montréal".

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice de la Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal.

Ingénieurs Civils et Arpenteurs HURTBURSE & HURTBURSE, ingénieurs civils, arpenteurs géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 St-Jacques, Montréal, Tél. M. 7618.

ARTHUR SURVEYER, I. C.

INGÉNIEUR-CONSEIL Mem. Ass. "Can. Soc. of Civil Engineers" Mem. Assoc. Inter. des Congrès de Navigation 66 BEAVER HALL Téléphone : Uptown 2808. — MONTRÉAL

De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur Conseil, Bâtisse Liverpool, London & Globe, Montréal, Tél. Main, 3514.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est, R. de MBSLE, Gérant.

Aujourd'hui, maximum, 30; même date l'an dernier, 35; aujourd'hui minimum, 10; même date l'an dernier, 20.

Simple question

Nos échevins canadiens-français savent-ils que l'anglais se traduit en notre langue et que nous avons des mots qui disent la même chose, exactement que "Explain, carried, next meeting, struck"?

Le Bill du Manitoba

Ottawa, 26.—Le Sénat n'a pu faire la troisième lecture du bill du Manitoba, ce matin, et l'a remis à cet après-midi.

M. Foster en Australie

Ottawa, 26.—Il est probable que l'été prochain, l'honorable Geo. E. Foster ira en Australie où il passera quelques semaines.

M. Jules Tremblay

Ottawa, 26.—Un rumeur veut que M. Jules Tremblay, homme de lettres, ait donné sa démission comme secrétaire de l'association d'Education canadienne-française de l'Ontario.

Une protestation

A la séance du conseil municipal d'hier, l'échevin Emard a donné un démenti à la nouvelle parue dans certains journaux que les échevins délégués à Québec avaient accepté sans protester l'amendement à la charte de Montréal relatif au paiement des \$40,000 de l'École Technique.

Le Kaiser à Corfou

Venise, 26.—Le Kaiser a quitté port à bord de son yacht royal pour Corfou, ce matin, où il séjournera quelque temps.

Le docteur L. N. Delorme

Nous apprenons que M. le Dr L. N. Delorme, professeur à l'Université Laval, est retenu chez lui, depuis une quinzaine de jours, par une grave maladie.

Bouliane au National

Ernest Bouliane fera partie de l'équipe du National la saison prochaine. Il a signé son engagement ce matin.

Mort de F. X. Dion

Québec, 26.—M. François Xavier Dion, secrétaire de la corporation des pilotes est mort hier à l'âge de 77 ans.

Signor A. Ariani

Signor Adriano Ariani, qui on a surnommé le poète du piano, donnera, ce soir, à la salle Windsor, un récital entièrement composé des principales œuvres de Chopin.

La richesse de la France

UNE EMISSION D'OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER DE L'ETAT COUVERTE 32 FOIS.

Construction d'une goélette en acier

Québec, 26.—M. Geo. T. Davis & Sons de Lévis, ont obtenu du gouvernement un contrat pour la construction d'une goélette en acier d'une capacité de 800 tonnes, à hélice gaine "hopper".

Eug. Banville est condamné

Le juge Roy condamne à dix-neuf mois de prison le meurtrier involontaire du Dudley Causton, l'imprimeur du pianiste Mark Hambourg.

Eugène Banville, dont les cheveux ont blanchi depuis la malheureuse affaire, écoute, en pleurant, la sentence du tribunal.

C'est en célébrant le triomphe du député de Rimouski qu'il avait tiré imprudemment du revolver.

(Service particulier)

Rimouski, 26.—Le procès d'Eugène Banville, accusé d'avoir tué M. Dudley Causton, au soir d'un triomphe politique, sur le quai de Rimouski, vient de se terminer par un verdict d'homicide involontaire.

M. Bégin a proposé un où il y aura vote à trois heures. Le bill subira sa dernière étape aujourd'hui.

Pour M. Godfrey

LES COMMISSAIRES ET L'EX-MAIRE GUERIN SE DECLARENT TOUTS POUR LE CANDIDAT DU BOARD OF TRADE ET DE L'ASSOCIATION DES CITOYENS.

Tous les membres du bureau exécutif se sont prononcés ce matin pour M. C. H. Godfrey, candidat au poste de commissaire municipal.

M. Aimey se propose de prendre part à la campagne pour M. Godfrey.

L'échevin Larivière dit que puisqu'il y a tant de candidats, il ne se mêlera de rien.

M. Clearhain a répondu ce matin à certaines questions qu'il regrette de ne pouvoir s'effacer devant M. Godfrey.

"Si je le faisais, dit-il, ce serait la mort du Comité des Citoyens, car l'échevin Giroux battrait certainement M. Godfrey; ce serait le pire service à rendre à mes concitoyens canadiens-français que de les laisser élire un candidat de leur langue, quand la place appartient à un Anglais."

La loi des compensations

LA MERE D'UN JEUNE OUVRIER QUI AVAIT PERDU LA VIE EN TRAVAILLANT, OBTIENDE UNE INDEMNITE DE LA COUR

(De notre correspondant)

Québec, 26 mars.—Mme Arthémise Sanson qui réclamait des dommages de la compagnie Davie de Lévis pour la mort de son fils qui a perdu la vie à la suite d'un accident, dont il a été victime en travaillant à la construction d'un bâtiment, a obtenu gain de cause hier devant la cour Supérieure.

L'action prise par Mme Sanson était basée sur la loi des compensations connue sous le nom de loi Taschereau. M. St-Laurent était le procureur de la demanderesse.

Les moulins Fitch ferment leurs portes

Québec, 26 mars.—Les moulins Fitch, de Saint-Romuald, qui ont fermé leurs portes il y a quelques mois, sont devenus la propriété de Henry Atkinson Eng, qui les ont achetés pour en reprendre l'exploitation.

Tragédie à Saint-Jean, N. B.

Saint-Jean, N.B., 26.—Une locomotive de l'intercolonial a tué vendredi soir, Frederick Arnold, âgé de 29 ans, sa femme et un enfant.

Le salon des arts féminins

Une exposition organisée par un groupe de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, s'est ouverte au Monument National hier.

Le but est de manifester la sympathie que méritent celles qui s'appliquent à embellir l'intérieur du foyer familial.

Les exhibits sont nombreux et variés — Les visiteurs auront l'occasion de les admirer toute la semaine.

(Service particulier)

L'ouverture de l'exposition des arts féminins a eu lieu hier après-midi à trois heures, et a remporté un véritable succès. De trois heures à cinq heures et demie l'exposition fut visitée par au-delà de quatre cent dames, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs artistes.

L'exposition ouvre à deux heures et demie tous les jours, et se ferme à cinq heures et demie. Elle restera ouverte mercredi, jeudi, samedi soirs de huit à dix heures, afin de permettre aux personnes occupées le jour de se procurer les jolis articles offerts en vente dans cette magnifique exposition.

Des travaux exposés, nous n'avons rien dit, car il faut les visiter pour se rendre compte du bon goût et de l'activité de nos laborieuses Canadiennes. Cette exposition inspire beaucoup de fierté et d'admiration pour nos femmes, et nous sommes heureux de leur offrir ici notre humble hommage.

Pour coups et blessures

UN NOMME SHIEVECK RECLAME \$25,000 DE DOMMAGES D'UN DANSEUR RUSSE QUI L'AVAIT BLESSE GRAVEMENT AVEC UN SABRE ALLEMAND.

Hamilton, Ont., 26.—On plaide en ce moment à Hamilton, la cause de Shieveck qui réclame \$25,000 de dommages, un danseur russe.

On se rappelle qu'il y a un an, ce danseur, M. Rodet, maître d'armes français habitant Buffalo, déposa la suite d'un accident dont il a été victime, dans lequel il se servait et qui l'instrument alla frapper le témoin.

Shieveck dit qu'il a, depuis, perdu 35 livres de son poids.

Il est sujet à de violents maux de tête, de plus, il a la tête gauche de la figure et le bras gauche paralysé.

Il semble, interromp l'avocat de la défense, E. F. B. Johnston, que vous avez le vote plaignant des sables allemands.

Courrier d'Ottawa

DE LA LUMIERE! Ottawa, 26.—Le village de la Pointe Gatineau va cet été avoir sa "Voie lactée" tout comme les grandes villes. C'est le maire de l'endroit, le Dr Lafontaine, qui a entrepris le mouvement et il a parfaitement réussi.

A PLUS TARD LA CONSTRUCTION Les locataires des maisons qui vient d'acheter le gouvernement dans la rue Wellington, ont été informés qu'ils ne seront pas obligés de déménager de sitôt.

VENTE DE \$200,000 La propriété de la succession Heney, rue Sparks, entre les rues Metcalf et O'Connor, et ayant cent pieds de front, va être vendue cette semaine à des capitalistes d'Ottawa. Le prix qui a été fixé, est de \$200,000.

DELORME AUX ASSISES Joseph Delorme, l'agent de police qui est accusé de vol avec effraction à la brasserie Okeefe, rue Somerset, a comparu devant le magistrat et a été renvoyé aux Assises afin de subir son procès.

Plusieurs caves inondées La ville devra payer des dommages à plusieurs propriétaires pour l'inondation de leurs caves à la suite de la rupture d'une borne-fontaine de bonne heure hier soir, au coin des rues Cadieux et Napéleon.

Les Assises à Hull Hull, 26.—Il ne reste que trois causes au dossier de la Cour d'Assises, et l'on s'attend que tout le travail sera terminé vendredi de cette semaine.

A la Chambre provinciale

Le nouveau projet de loi de Sir Lomer Gouin a pour but de protéger les compagnies contre l'exploitation de certains individus.

Le contrat d'achat des ponts Viau et Lachapelle fait le sujet d'un débat fort intéressant, auquel prennent part plusieurs députés.

A l'unanimité, on adopte en troisième lecture le projet d'achat de ces ponts.

(Service particulier)

Québec, 26.—Sir Lomer Gouin a déposé ce matin un projet de loi qui vise la désignation du juge le chiffre de l'amende à imposer aux compagnies qui auront négligé de faire les déclarations exigées par le statut.

L'hôpital des tuberculeux

LE COLONEL BURLAND RENOUVELLE AUX COMMISSAIRES SON OFFRE DE DONNER \$100,000 POUR LA CONSTRUCTION DE CETTE MAISON SI LA VILLE PAIE UN TIERS DES FRAIS ANNUELS D'ENTRETIEN.

Les commissaires ont reçu trois délégations ce matin. La première représentait l'Institut Royal Edward et était composée du colonel Burland, de l'ex-maire Guerin, du Dr. Adams, de M. P. Robertson et du Dr. Harding.

Le colonel Burland dit qu'il est prêt à donner \$100,000 pour la construction d'un hôpital des tuberculeux à condition que la ville de Montréal et le gouvernement provincial contribuent chacun pour un tiers aux frais annuels d'entretien.

Le Dr. Harding dit que ces frais seraient de \$21,000 par année et que la ville aurait par conséquent à payer \$7,000.

M. Lachapelle dit que le bureau exécutif étudierait cette offre avec toute la considération qu'elle mérite.

Les délégués ont fait remarquer qu'ils ne demandaient pas une réponse immédiate, mais qu'ils avaient seulement voulu expliquer aux commissaires le projet du colonel Burland.

M. C.-N. Armstrong et d'autres représentants du "Montreal Central Terminal Railway" sont venus exprimer leur surprise de ce que la ville veut combattre la requête de la compagnie à Ottawa, quand elle n'a rien demandé aucune faveur.

Le plus rapide des "Dreadnoughts" Rookland, Maine, 26.—Les Américains réclament le record de vitesse pour les Dreadnought, avec le cuirassé Florida, qui, au cours des essais officiels, a filé 22,54 nœuds.

Tamponné par un convoi d'explosifs Toronto, 26.—Le Surintendant Arundel, du Pacifique Canadien, a reçu avis du fait qu'un train chargé de poudre et de métal a frappé dimanche matin, près de Woodstock, une pile de dynamite qui ont été lancés à 80 pieds plus loin.

Action en dommages M. Ulric Marcotte, maçon, de Montréal, réclame \$2,500 de dommages de la compagnie Montreal Concrete Tile Limited.

Plusieurs caves inondées La ville devra payer des dommages à plusieurs propriétaires pour l'inondation de leurs caves à la suite de la rupture d'une borne-fontaine de bonne heure hier soir, au coin des rues Cadieux et Napéleon.

La Commission des Utilités Publiques Québec, 26.—A la demande de l'avocat de la Q.R.L.H. and P. Co., M. Perron, qui était incapable d'être présent ce matin, la commission des Utilités Publiques a remis à vendredi les causes de la cité de Québec contre le Berger au sujet du gaz.

Chute fatale dans un escalier Joseph Bernard, un vieillard de 75 ans, en pension chez Joseph Gagnon, 11 rue Bonsecours, s'est rompu le cou en tombant à bas d'un escalier, hier soir.

GOHIER.—A Saint-Laurent, le 26 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

LAFLEUR.—A Yamaska, le 24 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

En l'honneur de Champlain

Une délégation française, ayant à sa tête M. Gabriel Hanotaux, vient présenter un buste du découvreur par Rodin, aux Etats-Unis.

Les délégués visiteront Montréal et Québec, vers le commencement de mai, et seront les hôtes des conseils municipaux.

A Boston, l'ancien ambassadeur américain en France, recevra les représentants français.

(Service particulier)

Paris, 26.—Une délégation composée de douze personnages en vue, de la tête desquels se trouve M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères ira présenter aux Etats-Unis, au nom de la France, un buste de Samuel de Champlain, du maître Rodin. Les délégués s'embarqueront le 20 avril sur le nouveau paquebot, la "France" et arriveront à Washington une semaine plus tard.

Les contre-coups de la grève

LES GRANDES COURSES DE CHEVAUX QUI DEVAIENT AVOIR LIEU A LIVERPOOL VENDREDI SERONT PROBABLEMENT CONTREMANDEES.

London, 26.—Il est à peu près certain que les grandes courses de chevaux qui devaient avoir lieu à Liverpool vendredi seront contremandées.

Le juge Laurendeau a condamné M. E. Belair à un an de prison, pour n'avoir pas comparu, sur assignation dans une règle "Nisi" obtenue contre lui par M. C. Trotter.

La Commission des Utilités Publiques Québec, 26.—A la demande de l'avocat de la Q.R.L.H. and P. Co., M. Perron, qui était incapable d'être présent ce matin, la commission des Utilités Publiques a remis à vendredi les causes de la cité de Québec contre le Berger au sujet du gaz.

CHUTE FATALE DANS UN ESCALIER Joseph Bernard, un vieillard de 75 ans, en pension chez Joseph Gagnon, 11 rue Bonsecours, s'est rompu le cou en tombant à bas d'un escalier, hier soir.

GOHIER.—A Saint-Laurent, le 26 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

LAFLEUR.—A Yamaska, le 24 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

Un désastre dans une mine de la Virginie

UNE EXPLOSION DE GRISON SE PRODUIT ET TROIS HOMMES SEULEMENT, SUR 86, REUSSISSENT A S'ECHAPPER.

Welch, Virginie occidentale, 26.—Une explosion de feu grison s'est produite, ce matin, à 7 heures 30, au fond de la mine "United States Coal and Coke Co.", à Jed, un petit village situé à trois milles d'ici.

Jean Dubuc dans un accident

DEUX WAGONS TRANSPORTANT LES MEMBRES DU CLUB DE BASEBALL DE DETROIT ONT DERAILLE CE MATIN.

Le boulevard King Edward

LES TRAVAUX SONT INTERROMPUS SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT.

BOURSE DE MONTREAL

Archambault.—A Saint-Paul, l'Ermitte, le 24 mars, 1912, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Zéphyr Archambault.

BONIN.—A la Ville Saint-Paul, le 26 mars 1912, à l'âge de 50 ans, est décédée Hermine Desmarais, épouse de M. Augustin Bonin, menuisier.

La greve du travail

A Lowell, 30,000 ouvriers textiles ont été remerciés de leur service ce matin, par suite d'une grève qui ailleurs paralyse le travail.

Les houilleurs du pays de Galles rejoignent ce matin une nouvelle qui jette un peu d'espoir dans les familles.

Les résultats de la conférence de ce matin à Londres ne font cependant augurer rien de rassurant.

(Service particulier)

Lowell, Mass., 26.—Les choses se compliquent de nouveau dans les filatures de Lowell.

Lowell, Mass., 26.—Trente mille ouvriers textiles ont été remerciés de leur service ce matin à la suite de la grève des tissandiers des filatures Hamilton et Prescott.

London, 26.—Un télégramme du pays de Galles, reçu ce matin, dit que l'on a affiché ce matin, aux abords des houillères, des placards annonçant aux employés qu'ils obtiendraient le minimum de salaire dès que celui-ci sera fixé par le comité du district.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

London, 26.—A la suite d'une nouvelle conférence entre les délégués des mineurs et ceux des patrons, on a déclaré qu'il n'y a aucune perspective de règlement.

Un désastre dans une mine de la Virginie

UNE EXPLOSION DE GRISON SE PRODUIT ET TROIS HOMMES SEULEMENT, SUR 86, REUSSISSENT A S'ECHAPPER.

Welch, Virginie occidentale, 26.—Une explosion de feu grison s'est produite, ce matin, à 7 heures 30, au fond de la mine "United States Coal and Coke Co.", à Jed, un petit village situé à trois milles d'ici.

Jean Dubuc dans un accident

DEUX WAGONS TRANSPORTANT LES MEMBRES DU CLUB DE BASEBALL DE DETROIT ONT DERAILLE CE MATIN.

Le boulevard King Edward

LES TRAVAUX SONT INTERROMPUS SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT.

BOURSE DE MONTREAL

Archambault.—A Saint-Paul, l'Ermitte, le 24 mars, 1912, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Zéphyr Archambault.

BONIN.—A la Ville Saint-Paul, le 26 mars 1912, à l'âge de 50 ans, est décédée Hermine Desmarais, épouse de M. Augustin Bonin, menuisier.

LAFLEUR.—A Yamaska, le 24 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

GOHIER.—A Saint-Laurent, le 26 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

Un désastre dans une mine de la Virginie

UNE EXPLOSION DE GRISON SE PRODUIT ET TROIS HOMMES SEULEMENT, SUR 86, REUSSISSENT A S'ECHAPPER.

Welch, Virginie occidentale, 26.—Une explosion de feu grison s'est produite, ce matin, à 7 heures 30, au fond de la mine "United States Coal and Coke Co.", à Jed, un petit village situé à trois milles d'ici.

Jean Dubuc dans un accident

DEUX WAGONS TRANSPORTANT LES MEMBRES DU CLUB DE BASEBALL DE DETROIT ONT DERAILLE CE MATIN.

Le boulevard King Edward

LES TRAVAUX SONT INTERROMPUS SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT.

BOURSE DE MONTREAL

Archambault.—A Saint-Paul, l'Ermitte, le 24 mars, 1912, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Zéphyr Archambault.

BONIN.—A la Ville Saint-Paul, le 26 mars 1912, à l'âge de 50 ans, est décédée Hermine Desmarais, épouse de M. Augustin Bonin, menuisier.

LAFLEUR.—A Yamaska, le 24 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.

GOHIER.—A Saint-Laurent, le 26 mars 1912, à l'âge de 42 ans, est décédé Hector Laffleur, fils de L. H. Laffleur, du département des Douanes à Montréal.